



POINT D'ETAPE - BUDGET PRIMITIF 2023
RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2023, tant en dépenses qu'en recettes.

Le débat d'orientation budgétaire présenté le 10 novembre dernier a posé les bases et les contraintes fortes à partir desquelles est proposé le budget primitif pour l'exercice 2023.

A ce jour et dans la présentation ci-dessous, l'équilibre du budget est assuré grâce à l'inscription de recettes exceptionnelles qu'il faut rechercher auprès de nouveaux partenaires (mécènes, fondations, banque des territoires,...).

Il convient de débattre des solutions et orientations que le Conseil d'Administration envisage pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023 en statuant :

- Soit sur l'inscription de recettes exceptionnelles restant à trouver (aide complémentaire des services de l'Etat et/ou construction de nouveaux partenariats) ;
- Soit sur une nouvelle structuration des dépenses et une baisse de celles-ci.

Pour mémoire, à l'occasion de la présentation du Rapport d'orientation budgétaire, l'exercice 2023 a été présenté en déséquilibre à hauteur de 1 211 588 €. Les ultimes efforts de rationalisation (via notamment le gel de postes pour la partie RH, la modification de l'opéra *Idomeneo* pour en faire une version de concert sur la partie artistique et les efforts de réduction de prestations sur le Théâtre en ordre de marche) conjugués au maintien des subventions permet de porter ce besoin de nouveaux financements à 540 232 €.

Par ailleurs, la présentation du BP 2023 n'intègre pas la reprise du résultat 2022. A l'occasion du prochain Conseil d'Administration, les comptes administratif et de gestion seront validés et le résultat 2022 devra être intégré au budget 2023. Les prévisions nous permettent d'établir un résultat à reporter qui présente un solde cumulé négatif à - 50 000€ pour l'exercice 2022.

I. BUDGET DE L'OPERA NATIONAL DE LORRAINE :

A. La section de fonctionnement :

Le budget primitif 2023 est présenté avec une section de fonctionnement à hauteur de 15 630 000 € (15 310 000€ en 2022 soit une augmentation de 2,09%).

• *Recettes de fonctionnement :*

Les subventions sont inscrites à hauteur de 13 426 000€ (contre 13 381 000€ en 2022, en augmentation grâce, d'une part, au maintien des montants de subventions à l'identique des exercices précédents et d'autre part, à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 45 000€ de la DRAC pour solvabiliser un poste EAC).

Les subventions représentent **85,9 % des recettes** de l'établissement (**contre 87,4% en 2022**).

Ce montant prend en compte les subventions octroyées par les tutelles dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la Ville de Nancy, la Région Grand Est, l'Etat et l'Opéra national de Lorraine pour la période 2023-2027 ainsi qu'une aide du FIPHFP liée à l'acquisition de matériel dédié à un agent en situation de handicap.

Ainsi, pour l'exercice 2023, les subventions sont identiques à celles versées en 2022, à savoir :

- 8 851 000 € de la Ville de Nancy ;
- 3 034 000 € de l'Etat ;
- 1 475 000 € de la Région Grand Est.

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle doit poursuivre son soutien aux actions culturelles de notre structure à hauteur de 15 000 €, montant également identique à celui de 2022.

Pour l'exercice 2023, les recettes propres de l'Opéra national de Lorraine sont inscrites à hauteur de **2 204 000 €** soit **14,1 % des recettes** (contre 12,6% en 2022).

Les recettes propres comprennent notamment :

- Les recettes de billetterie à hauteur de 1 040 768 € ; ces recettes sont inférieures à celles inscrites en 2022 (1 100 000 €) en raison de la modification du format de représentation de l'Opéra « *Idoménéo* » devenu une version de concert en raison des contraintes budgétaires.
- Les apports des différents projets de coproduction à hauteur de 160 000 € (*Tristan et Isolde* en coproduction avec Caen et Lille, *Tosca* en coproduction avec Angers-Nantes Opéra).
- Les remboursements de frais et de personnels liés aux tournées, festivals et concerts hors-murs à hauteur de 160 000 €.
- Une inscription budgétaire de la ligne mécénat à hauteur de 130 000 €.
- Les ventes de programmes, les produits du bar et les visites guidées à hauteur de 53 000€.

L'ensemble de ces recettes (subventions et recettes propres) ne couvrent pas les charges supportées par l'Opéra pour l'exercice 2023.

Afin d'équilibrer artificiellement le budget primitif 2023, 540 232 € sont inscrits au titre des recettes exceptionnelles.

- **Dépenses de fonctionnement :**

Le budget 2023 se construit dans un contexte inflationniste qui contraint et menace l'équilibre budgétaire. Comme présenté à l'occasion du rapport d'orientation budgétaire, la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement entrepris par l'Opéra depuis plusieurs exercices ne suffira pas à équilibrer le budget 2023.

Sur le volet **Ressources Humaines** tout d'abord, il convient de noter les efforts réalisés par l'Opéra pour maîtriser la masse salariale, tout en favorisant les promotions internes et les avancements. La construction du budget RH de l'exercice 2023, en évolution de 4% (soit + 350.000 €), comporte principalement l'effet en année pleine de la hausse du point (+ 3,5 % depuis le 1^{er} juillet 2022), et les évolutions en terme de GVT (glissement vieillesse-technicité).

Le budget RH pour la masse salariale permanente de l'Opéra s'établit ainsi à **9 080 331 € (contre 8 730 000€ en 2022)**, et permettra :

- De procéder au remplacement des postes vacants,
- De dérouler un plan de formation nécessaire à l'évolution des métiers et à la sécurisation des agents,
- De poursuivre les actions en matière de santé et sécurité au travail (visites médicales, études, etc),
- D'appliquer une politique de rémunération valorisante en phase avec les compétences des agents.

Les dépenses ressources humaines (hors personnel intermittent) sont en augmentation proportionnellement à l'augmentation du point d'indice et représentent 58% des dépenses (contre 57% en 2022).

Les crédits inscrits pour le **théâtre en ordre de marche** qui permettent de financer les loyers, les charges et l'ensemble des dépenses de fonctionnement (eau, gaz, chauffage urbain, électricité, carburant, fournitures d'entretien, nettoyage des locaux, maintenance du bâtiment, DSI, frais de contentieux) sont inscrits à hauteur de **1 645 757 € (contre 1 395 000€ en 2022 soit une augmentation de 15%)**.

L'augmentation du budget Théâtre en ordre de marche doit permettre de financer le surcoût des énergies en raison de la forte hausse des tarifs, l'inflation sur les matières premières et produits transformés (répercutés dans les marchés publics), l'inflation sur les baux (révision des loyers) et la location d'un espace supplémentaire pour le stockage des décors.

En 2023, les dépenses du théâtre en ordre de marche augmentent et représentent **10,5% des dépenses de l'Opéra** (contre 9,1% en 2022), contraignant et menaçant de plus en plus la marge artistique.

Les crédits relatifs à la communication sont inscrits à hauteur de **240 000 €** soit 1.53% des dépenses (ratio stable relativement à 2022) et les dotations aux amortissements à hauteur de 229 555€. Les crédits destinés à l'Education Artistique et Culturelle sont, quant à eux, inscrits à hauteur de **40 000€** afin de poursuivre le travail engagé.

Enfin, les crédits relatifs au **budget artistique** sont inscrits à hauteur de **4 394 357 €** (budget en baisse de 240 000 € comparativement à 2022). Les crédits relatifs au budget artistique représentent 28,1 % des dépenses (contre 30,2% en 2022, témoignant du délitement de la marge artistique année après année).

Le budget artistique comprend les salaires, charges et défraiements des personnels intermittents, les prestations de réalisation de décors, le remboursement de la prestation des ateliers décors municipaux mais également les dépenses relatives à la vie du plateau (accessoires, couture, machinerie, électricité, maquillage, ...).

En 2023, la programmation artistique se décline autour de 5 opéras, 2 opéras en version de concert et des séries de concerts symphoniques, un concert Famille, 1 concert Jeune Public et 6 salons des artistes (concerts apéritifs, tea time et lunch time).

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, les productions *La Flûte enchantée*, *Tristan et Isolde*, *Iphigénie en tauride*, *Rigoletto* et *L'Amour des 3 Oranges* partiront en tournée à Montpellier, Caen, Bern, Toulon et Magdeburg. Toutes ces reprises impliqueront nos forces permanentes.

Une tournée est également en cours pour *l'Opéra berceau*.

Les collaborations avec le NJP, le festival de Mirecourt, le festival de Fénétrange, le CCAM de Vandoeuvre et le CCN ballet de Lorraine se poursuivront également en 2023.

Evolution du budget entre 2022 et 2023

| RECETTES | | | | |
|------------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | BP 2022 | POINT D'ETAPE BP 2023 | Evolution BP 22/23 | Commentaires |
| Subventions et participations | 13 381 000 € | 13 426 000 € | + 45 000 € | Participation identique des tutelles sur la base de la CPO. Subvention exceptionnelle de 45 000€ de la DRAC Grand Est. |
| Recettes propres | 1 929 000 € | 1 663 768 € | - 265 232 € | Baisse des recettes de billetterie en lien avec le passage en version d'Opéra d' <i>Idomeneo</i> , pas de recettes exceptionnelles identiques à 2022 (soldes aides CNM) |
| Produits exceptionnels | | 540 232 € | | Delta dépenses/recettes, non financé |
| TOTAL RECETTES | 15 310 000 € | 15 630 000 € | + 320 000 € | |
| DEPENSES | | | | |
| | BP 2022 | POINT D'ETAPE BP 2023 | Evolution BP 22/23 | Commentaires |
| Théâtre en ordre de marche | 1 395 000 € | 1 645 757 € | + 250 757 € | Augmentation du budget Théâtre en ordre de marche liée à l'augmentation du coût des énergies, aux coûts liés aux réfections et à la location du Centre Technique Municipal. |
| Artistique | 4 635 000 € | 4 394 357 € | - 240 643 € | Budget stable bien qu'amputé d'un opéra devenu une version de concert |
| Communication | 240 000 € | 240 000 € | | Maintien du budget |
| Education artistique et culturelle | 50 000 € | 40 000 € | - 10 000 € | - 10 000 € qui sont affectés à l'EAC sur les lignes de rémunération du budget artistique (rémunérations d'intervenants, metteurs en scène, etc). <i>In fine</i> , maintien du budget. |
| Ressources humaines | 8 730 000 € | 9 080 331 € | 350 331 € | Augmentation du point d'indice en année pleine et impact GVT. |
| Amortissements | 260 000 € | 229 555 € | - 30 445 € | Dotation en légère baisse eu égard au volume d'investissements menés en 2022. |
| TOTAL DEPENSES | 15 310 000 € | 15 630 000 € | + 320 000 € | |

B. La section d'investissement :

Les crédits d'investissement sont inscrits à hauteur de **229 555,25 €** (260 000 € en 2022) et vont permettre à l'Opéra national de Lorraine de continuer la politique d'investissement impulsée depuis quelques années. Des aides complémentaires ont été sollicitées auprès du Centre national de la Musique pour poursuivre la politique d'investissement de l'établissement.

Ainsi, sont notamment envisagés pour 2023, les investissements suivants :

- Le passage à l'éclairage LED dans la grande salle (80 000 €) ;
- L'acquisition de chariots pour les tracteurs pousseurs (13 000 €) ;
- L'acquisition de chaises pour les musiciens (28 000 €) ;
- L'achat d'équipements pour la teinturerie (20 000 €) ;
- Les travaux de démantèlement du pont lumière et l'installation de porteuses (60 000 €) ;
- L'acquisition de palans et de commandes motorisées pour la machinerie (25 000 €).

II. BUDGET DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS :

Le budget primitif 2023 du CFA est présenté avec une section de fonctionnement à hauteur de **351 371 €**, en hausse comparativement à 2022 (+ 51 343€). Cette modulation s'explique du fait que les recettes du CFA proviennent des participations aux coûts de formation des apprentis (réforme de l'apprentissage) et en raison des modifications et modulations qui ont été apportées au coût contrat tant pour les employeurs privés que publics.

Le budget 2023 est composé d'une partie connue aujourd'hui de janvier à août, basée sur les 33 contrats signés en septembre 2022, et d'une partie prévisionnelle de septembre à décembre 2023 basée sur une estimation des effectifs à la rentrée 2023.

Les postes de dépenses sont globalement répartis dans les mêmes proportions que l'année précédente.

Concernant la section d'investissement, elle s'élève à 4 147,28€ et se répartit en matériel informatique et de bureau, en mobilier et matériels et concessions et brevets informatiques.